

## DECISION CA072-2014

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers  
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation  
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7  
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers  
Vu la d lib ration CA024-2012 du 06 mars 2012  
Vu la d lib ration CA033-2012 du 29 mars 2012

Objet de la d cision Prix (concours) accord s par la DRI

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver la demande de prix (concours) accord s par la DRI   l'occasion de la 3<sup> me</sup>  cole d'automne du programme Nano-Far

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 19 novembre 2014

**Jean-Paul SAINT-ANDRE**  
*Le Pr sident de l'Universit  d'Angers*

*Pour le pr sident  
et par d l gation  
Le Directeur g n ral des services  
Olivier TACHEAU*



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le 21 novembre 2014

SECRETARIAT GENERAL

Date du conseil de gestion	nom de la structure		
	DRI		
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	Observations
NanoFar - Erasmus Mundus Joint doctorate	300,00 euros	90030 eOTP RIMUNANO	<p>Durant la 3ème école d'automne du programme NanoFar, qui s'est déroulée du 20 au 24 octobre 2014 à l'université catholique de Louvain (université du consortium NanoFar), Belgique, 2 prix ont été remis aux étudiants du programme :</p> <p>"Best poster", à l'étudiante Lungile Thwala (3ème année de doctorat), pour le poster présentant son sujet de thèse</p> <p>"Best presentation", à l'étudiant Petar Vukojicic (1ère année de doctorat), pour la présentation orale de son sujet de thèse.</p> <p>Il a été décidé que Madame Murielle Callier, secrétaire au Louvain Drug Research Institute (LDRI), le laboratoire de l'université catholique de Louvain qui a organisé l'évènement, serait remerciée pour son travail.</p> <p>Ces 3 personnes se verront attribuer un chèque cadeau d'une valeur de 100 euros, utilisable sur fnac.com</p>



Date compte rendu CA

